



AVIS DE RECRUTEMENT

| | |
|--|---|
| Poste à recruter | Spécialiste Passation des Marchés |
| Nombre de Poste à pourvoir | (01) |
| Date de publication | 14/07/2025 |
| Date limite pour le dépôt de candidature | 04/08/2025 à 12h00 |
| Lieu et adresse géographique pour dépôt de candidature | Secrétariat de l'UAGCP Résidence Palm Camayenne, Corniche Nord, Coté de la Clinique Amiroise Paré, Commune de Dixinn, 2ème et 3ème étage, Tel : 621 43 24 90 |
| Structure | Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) |
| Département : | Passation des marchés |
| Superviseur Direct : | Responsable Passation des marchés |
| Objectif principal du poste : | Sous la responsabilité du Responsable du Département de Passation des Marchés, le (la) Spécialiste en Passation des Marchés sera chargé(e) d'apporter un appui technique à la mise en œuvre des activités du processus de planification, de passation et de gestion des marchés financés par les différents bailleurs |
| Période du contrat | (01) An avec possibilité de renouvellement |

Le Gouvernement de la République de Guinée et les partenaires techniques et financiers dont Gavi, Fonds Mondial et Banque Mondiale, se sont accordés sur la nécessité de mettre en place une Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) au sein du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP). Le but étant une amélioration des mécanismes de gestion financière et la création de synergies entre les départements techniques en charge de la mise en œuvre des programmes à travers un renforcement de capacité graduel de ces programmes financés par les fonds externes.

Par arrêté NA/2019/1567/MS/SGG du 30 avril 2019, il est créé une Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des programmes « UAGCP » au sein du Ministère de la Santé, placée sous l'autorité directe du Secrétaire Général qui en assure la supervision avec le comité de pilotage.

Les présents termes de références visent à définir la mission et les tâches spécifiques liées au poste du Spécialiste en Passation des Marchés de l'UAGCP

RESPONSABILITES PRINCIPALES

Le (la) Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) assiste le Responsable Passation des Marchés et est directement responsable de tout le cycle de passation des marchés sous financement des bailleurs et doit essentiellement s'acquitter d'une façon professionnelle, et sous la supervision du Responsable Passation des Marchés, des tâches suivantes :

- Contribuer activement, sur invitation de la hiérarchie, à la planification des marchés des services demandeurs et à l'élaboration du PPM annuel ;
- Recevoir et traiter les demandes d'achats des services demandeurs ;
- Préparer les Dossiers d'Appel d'Offres, les Demandes de Cotation ou les Appels à Manifestation d'Intérêt pour les marchés qui lui sont confiés par la hiérarchie, selon la méthode de passation adéquate et à l'aide des modèles établis par l'ARMP pour chaque type de passation
- Assurer le secrétariat de la commission des marchés ;
- Planifier, coordonner et contrôler l'ensemble des activités liées à la passation des marchés dans le respect des dispositions du code des marchés publics en République de Guinée et des exigences propres aux bailleurs de fonds ; Gestion et suivi de l'exécution des contrats passés en collaboration avec des services et/ou entités (sous) bénéficiaires, jusqu'à la bonne réception des travaux, biens et services ;

- Préparation et transmission des rapports périodiques et autres documents techniques exigés ou requis par les bailleurs de fonds ;
 - Collaboration avec l'agent fiscal, les vérificateurs et auditeurs externes, et fourniture de tous les renseignements et informations nécessaires pour la bonne conduite des vérifications et audits sur la passation des marchés et veiller à la mise en œuvre des recommandations qui en découlent ;
 - Mettre en place un système simple de gestion de passation des marchés orienté vers l'atteinte des objectifs du projet comprenant : la planification des opérations de passation des marchés, le suivi d'exécution des marchés et l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés ;
 - Mener à bien le processus de mise au point d'appels d'offres sous le strict respect des principes de passation des marchés afin de s'assurer qu'ils ne privilégient pas des fournisseurs donnés et se déroulent de manière transparente et juste ;
 - Faire le suivi des commandes et s'assurer, auprès du service financier, des paiements dans les délais requis ;
- Elaborer ou mettre à jour les outils et formulaires pour la collecte et la compilation des marchés ;
 - Traiter les recours et en cas de contentieux, donner un éclairage dans l'interprétation des clauses du contrat ;
 - Contribuer à la mise à jour périodique de la base de données des fournisseurs accrédités par l'UAGCP ainsi qu'à la mise à jour d'une mercuriale des prix du marché
 - Mettre en place un système d'archivage des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents demandés du marché, y inclus les documents relatifs au paiement.

Qualification et expérience indispensable

| I | Qualification d'ordre général | | 30 points |
|--|--|----------------------|-----------|
| D) | Titulaire d'un diplôme supérieur (BAC+4) ou diplôme équivalent en ingénierie, architecture, droit, gestion, économie, management, commerce ou domaine connexe. <i>Les candidats n'ayant pas de diplôme de formation seront éliminés</i> | 10 points | |
| | Avoir une formation spécifique justifiée en passation des marchés ; Aucune formation spécifique justifiée | 20 points 0 point | |
| II | Expériences Générales et spécifiques | | 60 points |
| | ✓ Expérience générale d'au moins 5 ans dans le domaine de gestion des projets publics (système national et/ou bilatéral ou multilatéral) ; | 20 points | |
| | ✓ Expérience spécifique d'au moins 3 ans pour des projets du système bilatéral et/ou multilatéral (BM, UE, GAVI, FM, DFID, CTB,) ; en tant que spécialiste en passation des marchés ou gestionnaire des marchés publics. | 35 points | |
| | ✓ Expérience dans le secteur de la santé serait un atout. | 05 points | |
| IV | Connaissance Linguistique et Informatique | | 10 points |
| a | Maîtrise de l'outil informatique (Excel, Word, Power Point, Outlook etc... | 5 points | |
| b | Connaissance justifiée des procédures nationales en passation des marchés | 5 points | |
| Total | | 100 points | |
| Le score minimum requis pour être présélectionné pour le test écrit est de 70 points/100. | | | |

Dossier de Candidature



Le dossier de candidature devra comporter :

- Une lettre de motivation,
- Un Curriculum vitae avec les références de trois personnes qui connaissent le caractère et les qualifications du candidat,
- La photocopie légalisée des diplômes exigés,
- Les copies des attestations/certificats de travail,
- Un certificat de résidence,
- Une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité,
- Être de nationalité Guinéenne

Les dossiers complets de soumission des candidatures sont à déposer sous format papier dans une enveloppe bien fermée portant la mention « Candidature pour le poste de Spécialiste en Passation des marchés » ou envoyer par voie électronique à : uagcp.recrutement@gmail.com.

La date limite du dépôt ou de l'envoi des dossiers est fixée au 04/08/2025 à 12H00.



Conakry, le 08 Juillet 2025
Coordonnateur de l'UAGCP

Dr Timothé GUILAVOGUI